			Envoyé en préfecture le 05/04/2024	
Paraphe fait par le Président : Thierry NOGUE			Reçu en préfecture le 05/04/2024	
DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE			EXTRAIT DU REGISTI DU CONSEIL D 1D:044-264402504-20240403-20240403_03BF N°20240403-03	
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTOIR DE BRETAGNE			Séance du 03/04/2024	
<u>OBJET</u> : BUDGET PRIMITIF 2024 DU CCAS			Présent.e.s: M. Noguet, Mme Riffaut, Mme Talbourdel, Mme Jaunet, M. Jouand, M. Petrel, Mme Ravache, M. Pallier, M. Leveau, M. Grimaud	
			Excusé,e,s : M. Patissier,	
			Secrétaire de Séance : Mme Bonabal, Directrice du CCAS.	

Vu la délibération N°2024-0228-01 du 29/02/2024 validant la tenue du débat d'orientation budgétaire autour des éléments présentés dans le rapport d'orientation budgétaire,

Vu l'adoption du Compte administratif 2023 (résultat cumulé 7 864,79€)

Vu la note de présentation du BP 2024 du CCAS,

Vu la maquette du budget primitif 2024 du CCAS de la commune de Montoir-de-Bretagne dont les principaux constituants en section de fonctionnement sont les suivants :

Dépenses					
Ch 011	Charges à caractère général	32 320,79€			
Ch 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 500,00€			
Ch 65	Autres charges de gestion courante	196 944,00€			
Recettes					
Ch 013	Atténuations de charges	1 000,00€			
Ch 70	Produits services, domaine, ventes diverses	3 200,00€			
Ch 74	Dotations et participations	214 200,00€			
Ch 75	Produits exceptionnels	4 500,00€			

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés (10 voix), :

• ADOPTE le budget primitif 2024 du CCAS de la Ville de Montoir-de-Bretagne, qui s'équilibre ainsi :

Paraphe fait par le Président : Thierry NOGUET

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 08/04/2024

ID: 044-264402504-20240403-20240403_03BP24-DE

	Budget 2024 section de fo nctionnement		
	Dépenses Propositions	Recettes Propositions	
Crédit de fonctionnement	230 764,79€	222 900,00€	
Résultat N-1 de l'excédent	0	7 864,79€	
Total de la section de fonctionnement	230 764,79€	230 764,79€	

Pour extrait certifié conforme, Fait à Montoir-de-Bretagne, le 05/04/2024

Acte rendu exécutoire Après envoi à la Préfecture le :

Et affichage le :

Le Président du CCAS

Thierry Noguet

